



À l'attention du comité d'inscription de la Drac Île-de-France,  
45-47 Rue Le Peletier, 75009 Paris

À Aubervilliers, le 30 Octobre 2023

**Objet de la demande** : demande d'inscription du bâtiment 8 allée Henri Matisse et 5,6,7 allée Georges Braque (tranche 3, bâtiment 2 de la cité de la MALADRERIE) par l'architecte Renée GAILHOUSTET, 93300 Aubervilliers

Vous trouverez ci-joint le dossier préparé par le collectif d'associations et d'habitant.e.s de la Maladrerie, qui souhaite l'inscription au registre des monuments historiques d'une partie de la cité de La Maladrerie.

Nous sommes motivés par :

- La grande qualité architecturale de l'ensemble, patrimoine remarquable du XXème siècle.
- La personnalité remarquable de l'architecte Renée Gailhoustet, dont le travail pionnier vient d'être reconnu au niveau national et international.
- La qualité environnementale novatrice de cette cité-parc, l'architecture permettant de concilier densité de l'habitat et écologie.
- Le fait rare qu'il s'agisse de logements sociaux en Seine Saint Denis.
- La volonté de protéger la qualité de l'architecture et de la vie des habitants dans un contexte de renouvellement urbain ANRU.

Ce dossier comprend :

- Un argumentaire approfondi et la description technique de la cité de la Maladrerie.
- Une lettre de soutien de Madame FRANCLLET, Maire d'Aubervilliers.
- Le texte « Renée Gailhoustet et la Maladrerie, Approche d'une démarche architecturale singulière ». Par Katherine FIUMANI.
- Le diagnostic patrimonial réalisé par Abigail ERENATI et Clément AQUILINA (architectes diplômés d'état) en 2016. Cette étude a été demandée par le représentant de l'ANRU sur le département de la Seine Saint-Denis, et suivie par le chef de projet renouvellement urbain de l'Office Public de l'Habitat de la ville d'Aubervilliers, Tristan LINDEPERG.
- L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, Sophie MASSE (15/03/2023).
- Une liste bibliographique de documents relatifs à RENEE GAILHOUSTET, et en particulier à la MALADRERIE.
- Des extraits des principaux documents.
- Une série de lettres de soutien
- Un dossier de photographies

Nous vous remercions de prendre en considération cette demande,

Collectif d'associations et d'habitants de la Maladrerie